L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, DEC. 15, 1898. No. 45

L'ECHO DE MANITOBA.

Publié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'cho de Manitoba."

adresse

L'ECHO DE MANITOBA.

Bureaux - 435 Rue Main

BOITE 1309, WINNIPEG, MAN.

CORRESPONDANCE POLITIQUE.

La semaine politique est particulièrement chargée, et pour tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui peut les intéresser, nous serons forcés d'être brefs dans nos développements.

Conference de Washington.

D'abord la conférence de Washington continue ses travaux; on ne sait rien encore quant aux résultats probables, et les bruits les plus contradictoires circulent à ce sujet. Toutefois il y a un fait certain, ce sont les bonnes dispositions du président McKinley à l'égard de la conférence; voici en effet un passage de son message présidentiel:

"J'éprouverai une satisfaction particulière s'il m'est permis de vous communiquer un résultat pratique des négociations pendantes avec la Grande Bretagne relativement à la Puissance du Canada. C'est le sincère désir de ce gouvernement de faire disparaître toute source de désaccord et d'irritation dans les rapports avec la Puissance voisine. Le commerce entre les deux pays s'accroît rapidement et il importe de faciliter son développement."

On dit que Sir Wilfrid Laurier et ses collègues cherchent à obtenir pour les cultivateurs les avantages du marché américain pour plusieurs de leurs produits importants, le foin, le bétail, les volailles, les œufs, les patates, etc. Nous avons raison de croire qu'ils ont fait des progrès encourageants.

Les Elections partielles.

Les élections partielles occupent fortement l'attention en Ontario, les élections pour le Parlement Provincial ont donné la victoire aux libéraux. A West Huron, l'hon. F. T. Garrow a une majorité de 60 voix contre 17 à la dernière élection, à Halton M. Barber l'a emporté par 160 voix augmentant aussi la majorité libérale de 40 voix.

Les Elections Federales.

Pour les élections fédérales, les nominations ont eu lieu et voici les candidats définitifs:

Conserv. Libéral.

Bagot — Brodeur — Marcil

Le dernier membre Dupont, conservateur, avait été élu en 1896 par acclamation.

Montmagny — Leblanc — Martineau

L'ancien député, M. Choquette, aujourd'hui juge, avait été élu par 242 voix de majorité.

Indép.

North Simcoe — Leighton McCarthy — Martin

Feu Dalton McCarthy avait eu une majorité de 1107 en 1896.

Conserv.

West Lambton — Farrel — Tohnson

Lister (lib.) nommé juge, avait eu 1198 voix de majorité.

East Prince — Laffurgey — Bell

Yeo, nommé sénateur, avait eu 117 de majorité.

Les élections auront lieu le quatorze.

Il est bon de noter qu'en plusieurs endroits des conservateurs importants ont déclaré que dans les circonstances actuelles, étant donné les excellents résultats obtenus par Sir Laurier, ils lui donneraient "fair play" et voteraient pour lui.

L'Hon. M. Sifton.

M. Sifton qui était la semaine dernière à Winnipeg, a fait plusieurs importantes déclarations, Une députation de l'Association Libérale de Winnipeg est allée lui exposer ses vues sur la nécessité de travailler à l'amélioration des Rapides de St André.

M. Sifton a déclaré que les importants travaux auxquels le gouvernement a dû porter toute son attention ne lui ont pas encore permis de discuter cette question; mais que le gouvernement n'avait aucune vue préconçue contre le sujet; que pour sa part il était en sa faveur et ferait tout son possible pour en favoriser la solution.

Le South-Eastern.

Pour le South-Eastern l'hon. M. Sifton a assuré la délégation, qu'il était absolument faux que le C. P. R. soit sur le point de s'emparer du controle de cette ligne. Il a ajouté que lorsque cette ligne serait terminée et continuée par la Rivière la Pluie en relation avec les lignes d'Ontario, elle constituerait une voie ferrée indépendante.

Le gouvernement prendra toutes les précautions pour en assurer l'indépendance, de même qu'il a été fait pour le Crow's Nest Pass.

Enfin il a déclaré que si cette promesse n'était pas tenue, l'association libérale aurait le droit d'exiger sa resignation de ministre.

Le Yukon.

Au Yukon le calme semble renaitre, les nouvelles nominations faites par le gouvernement ont arrêté les clabaudages conservateurs. A ce propos ils convient de citer la lettre de Sir Charles Hibbert Tupper qui, mis en demeure par l'hon. M. Smart de produire une accusation formelle sur l'un des fonctionnaires quelconques, s'est dérobé et a refusé. C'est significatif.

Les Conservateurs.

Les conservateurs font des efforts désespérés pour se reconstituer comme parti et se donner des chefs. Mais tandis qu'ils s'agitent en réunions, *Le Trifluvien* administre à la réorganisation conservatrice une flagellation en règle, en demandant l'exclusion des rangs torys, des Clarke Wallace, des Sproule, des McLean; il aurait pu ajouter Toombs.

Mais alors que restera-t-il, grand Dieu?

Il ajoute:

"Il est dans le parti conservateur français une multitude d'hommes de bonne volonté et d'indépendance de caractère, une foule de braves citoyens dévoués avant tout à leur province et à leur pays et qui ne tiennent pas plus qu'il ne faut à marcher à la suite de Sir A. P. Caron, de M. Bergeron et de M. Cornellier et qui n'iront pas sacrifier leurs convictions et leur patriotisme aux ambitions déréglées de ces hommes."

Il paraît que ça ne va guère chez nos adversaires, il faut reconnaître que *Le Trifluvien* n'a pas tout à fait tort, et la même observation pourrait s'adresser non moins justement aux égoistes ambitieux du Manitoba qui ont nom Bernier et LaRivière.

En Colombie.

Pour finir notons le gros événement du jour en Colombie Britannique, où le ministre Turner est accusé d'avoir laissé un déficit d'un million de dollars.

Il s'agit des débentures de la Fraser Valley Dyking, et voilà qui ressemble joliment aux fameuses débentures de l'Hudson Bay R. qui rendirent si fameux M. A. A. C. LaRivière!

Elections de Saint-Boniface, Rural.

Municipalité de St-Boniface.

Au Rédacteur de L'ÉCHO DE MANITOBA:

Monsieur.

Permettez-moi de venir encore une fois demander un espace dans votre journal.

Je regrette d'avoir été, dans ma première correspondance, trop peu rude pour mes adversaires. Mais puisque les *Deux Electeurs* ont voulu s'en prendre à moi directement, je crois devoir reprendre les armes et cette fois leur faire entendre raison.

Il était un peu tard pour les deux électeurs (si au moins, ils s'étaient nommés), de dire qu'à l'assemblée du 3 déc. dernier, mon discours avait été entièrement réfuté par l'assistance. S'ils avaient assisté à cette assemblée ils auraient vu qu'aucune des accusations lancées par moi, n'a été niée. Par conséquent qui ne dit rien approuve.

Monsieur Dumas seul, chose assez rare, a prononcé quelques paroles. Il avoua que lui-même, ainsi que les autres conseillers, n'avaient absolument rien fait durant l'année qui finit, que moi, le préfet, avait seul géré toutes les affaires de la municipalité, et en avait moi-même tout le mérite. C'est très flatteur pour moi.

Les *Deux Electeurs* m'accusent de vouloir les mener par le bout du nez! Ils sont trop étroits d'esprit pour reconnaître leur faiblesse de jugement. Aussi ai-je retiré d'eux ma confiance, lorsqu'ils ont réinstallé le Sec.-Trésorier, dans ses fonctions, malgré un déficit clairement démontré dans la dernière audition annuelle. Et ce n'est pas tout.

Durant l'année, lorsque la vente des terres devait avoir lieu et que la date fut fixée par le conseil, le secrétaire fit preuve d'intelligence en corrigeant quatre fois l'annonce de la vente, qui n'eut lieu que le 15 oct. et qui aurait dû avoir lieu au mois de juillet. Il en a résulté que pour rencontrer ses obligations, le conseil fut obligé d'emprunter une somme assez considérable et en paye aujourd'hui les intérêts tout en gardant le luxe d'avoir à son service un greffier habile.

En 1895, ce même trésorier vendit pour arrérages de taxe le lot No. 14 de St-Vital qui ne devait rien. Ceci encore avait été découvert pendant la dernière audition et le trésorier en fut prévenu par l'auditeur. Par hasard j'en eus connaissance d'un avocat de Winnipeg auquel un client avait confié la cause. J'avertis le greffier, et après quelques jours je lui demandai ce qu'il avait fait, je n'ai reçu pour toute réponse qu'un haussement d'épaules.

A la réunion suivante du conseil vint une lettre de l'avocat, demandant le rachat du dit lot No. 14 de St-Vital; la terre fut rachetée pour le même montant, plus les intérêts et frais d'avocats.

Notre municipalité perdit en cela près de cent dollars, et par la faute d'aucun autre que le greffier.

A deux séances subséquentes, je fis remarquer au conseil que pour une faute aussi grave, l'auteur en devait être tenu responsable. Personne ne répondit, jusqu'à ce qu'enfin le greffier lui-même, pour se défendre, fit allusion à une vente de terre, qui avait été annulée il y a quelques années, par M. Joseph Riel, alors préfet, et dont la propre terre était comprise dans la vente. Je lui répondis que ceci n'a rien en rapport avec notre cas actuel.

Par ces faits, je veux montrer, que ceux qui voteront en faveur de l'ancien conseil, et pour M. Dumas en particulier, approuvent la conduite du secrétaire trésorier, qui est leur protégé; et ce sont ces conseillers qui ne veulent pas se laisser conduire par le bout du nez. Il faudra donc leur tirer l'oreille.

VICTOR MAGER.

St-Boniface, le 13 déc. 1898.

Monsieur le Rédacteur de L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR,

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me donner accès dans vos colonnes, pour me permettre de répondre aux accusations portées par M. Victor Mager, contre moi et contre son propre conseil.

M. Mager dans sa lettre à la "Tribune" du 8 courant, déclare qu'il a dix ans d'expérience dans les affaires municipales (l'année dernière il s'allouait dans le "Free Press" quinze ans d'expérience).

Je dis qu'un homme d'une si grande expérience et soucieux des intérêts des contribuables, devait être à même de relever les erreurs qui avaient pu se glisser dans la liste des terres à vendre, lorsqu'elle lui a été présentée.

La vérité est toute autre, et les accusations de M. Mager ne reposent sur rien.

1o. D'abord "l'Etat" des affaires municipales apporté par M. Mager à la réunion de samedi, n'a aucune valeur; il n'a point été dressé officiellement et tout le monde peut apporter un rapport fantaisiste semblable.

2o. Quant au déficit constaté par l'officier-rapporteur, la chose a été réglée par le conseil municipal qui seul avait pouvoir pour décider; et M. Mager fait fausse route en voulant s'objecter à une décision prise légalement par la majorité.

3o. Les retards apportés à la vente des terres, ne sont point de ma faute, et M. V. Mager sait fort bien qu'ils sont uniquement dus à une erreur d'imprimerie de la "Gazette Officielle" quand à la date primitivement fixée. Il sait aussi que c'est sur l'avis même de l'avocat de la municipalité que pour éviter toute confusion il a été décidé de reculer la vente à un mois. Il fausse donc sciemment la vérité en m'imputant ce retard.

4o. L'emprunt fait par la municipalité avait été décidé avant même de fixer la date de la vente; ce n'est donc point ce retard qui a forcé la municipalité à emprunter. Encore une accusation mensongère.

5o. Au lieu d'avoir fait perdre la moindre somme à la municipalité, je lui ai bien au contraire économisé chaque année, $10 en faisant gratuitement moi-même l'office d'encanteur depuis 1892.

6o. Enfin il est bon de noter que la vente des terrains n'a jamais eu d'aussi bons résultats que cette année puisque toutes les terres ont été vendues, tandis que les années précédentes, la municipalité était obligée d'en racheter elle-même un certain nombre.

7o. Quant au lot 14 de St-Vital vendu en 1895, M. V. Mager voudrait faire retomber sur moi seul tout le blâme de cette erreur.

Pourquoi n'agit-il pas comme un homme et n'accepte-t-il pas loyalement la part de blâme qui lui revient?

Il sait que lui-même s'est trompé malgré sa si grande expérience.

8o. M. Mager insinue que je suis proche parent des conseillers.

La vérité c'est que je n'ai de parenté qu'avec un seul, et celui-là serait le premier à suivre M. Mager s'il agissait correctement.

M. Mager prétend être à la fois préfet, conseiller et trésorier de la municipalité de St-Boniface; c'est une prétention quelque peu présomptueuse, et il est permis de sourire quand on voit ainsi un homme chanter ses propres louanges.

Que doit-on penser d'un homme qui brigue les suffrages des contribuables et en même temps les méprise ouvertement, en leur disant qu'il est le seul homme parmi eux capable de faire face avec la situation présente.

M. Mager est persuadé qu'il est le seul homme ayant raison; tous ceux qui ne pensent pas comme lui ne savent pas ce qu'ils disent.

Il lui serait fort profitable de relire et surtout de bien comprendre la sentence "Errare humanum est" peut être l'opinion qu'il a de lui-même changerait-elle.

Il a fait des erreurs lui-même, mais il se refuse obstinément à les reconnaître.

Il voit la paille dans l'œil de son voison, il ne voit pas la poutre dans le sien.

En vous remerciant bien sincèrement.

F. CARRIÈRE.

St-Boniface, 10 décembre.

Les Elections.

TOUS LES CANDIDATS LIBÉRAUX SONT NOMMÉES.

—A Montmagny, M. Martineau: à West Lambton, Johnson: à East Prince, Bell: à Bagot même, la forteresse conservatrice, M. Marcil (libéral) est nommé: à North Simcoe c'est un indépendant, L. McCarthy, qui est passé. Et les conservateurs qui crient que le parti libéral est mort!!!

AVIS.

Avis est donné par la présente que l'assemblée annuelle des actionnaires de la Cie "The Manitoba Dairy Co., Limited,) aura lieu au bureau de la compagnie à Winnipeg, jeudi, 15 janvier, 1899, à 4 heures de l'après-midi.

But de l'assemblée: Considération de l'état des affaires de la compagnie.

Par ordre,

EDOUARD GUILBAULT, Président.

J. S. GRANT, Secrétaire.